

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/09/137

Objet : 137 - Signature d'une convention de mise à disposition des locaux du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année scolaire 2023/2024 avec l'association ADAP

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'association ADAP,

Décide

De donner son accord à la signature d'une convention de mise à disposition des locaux du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année scolaire 2023/2024 à :

- L'association ADAP, 2 rue de la Monderie, 14 500 Vire Normandie dans le cadre de ses activités pédagogiques

Fait à Vire Normandie, le 11 septembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230914-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023
Affichage : 14/09/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

